

*Pôle communication*  
24.65.42

Mercredi 23 août 2023

## COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 23 août 2023, a adopté **un** projet de loi du pays, arrêté **six** délibérations du Congrès, **trois** délibérations du gouvernement, adopté **14** arrêtés et examiné **104** dossiers d'étrangers.

### Projet de loi du pays

#### Au visa d'Adolphe Digoué et de Gilbert Tyuienon, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a adopté un projet de loi du pays portant création de la taxe pour l'équilibre tarifaire (TET), en remplacement de la taxe pour la transition énergétique (TTE).

Le dispositif vise à faire évoluer la taxation des carburants afin de dégager des recettes supplémentaires destinées à combler le déficit du système électrique calédonien.

➤ *Voir le communiqué détaillé « Une taxe en faveur de l'équilibre du système électrique »*

### Projets de délibération du Congrès

#### Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération du Congrès fixant l'objectif calédonien d'évolution des dépenses d'assurance maladie (OCEAM) pour l'exercice 2023.

Créé en juillet 2022, l'OCEAM est un outil destiné à maîtriser les dépenses de santé. Il fixe annuellement le niveau de dépenses financièrement soutenables et identifie les mesures nécessaires pour restaurer l'équilibre entre les dépenses et les recettes du RUAMM.

Compte tenu des besoins de santé, de l'évolution des dépenses d'assurance maladie intégrées dans le périmètre de l'OCEAM, des montants de référence estimés, des économies et des mesures nouvelles proposées pour chaque sous-objectif de l'OCEAM, ces sous-

objectifs sont fixés selon les taux de progression et les montants cibles suivants pour l'exercice 2023 :

Sous-objectifs	Montants cibles	Évolution par rapport au montant de référence de 2021
Soins de ville et de proximité (l'ensemble des services de santé de premier recours, tous secteurs confondus public ou privé, libéral ou hospitalier)	21,3 milliards de francs	2,4 %
Hospitalisations de court séjour en médecine, chirurgie, obstétrique (MCO) et en psychiatrie	28,5 milliards de francs	3,6 %
Missions d'intérêt général d'appui calédonien (réanimation, néonatalogie, médicaments coûteux, missions d'expertise, réseaux de soins et urgences)	14,3 milliards de francs	4,7 %
Établissements de santé hors MCO	6,1 milliards de francs	- 3,5 %
Soins hors territoires et évacuations sanitaires internationales (EVASAN)	5,8 milliards de francs	12,5 %
Dépenses de soins des établissements médicaux-sociaux	996 millions de francs	15,4 %
<b>Total</b>	<b>77,3 milliards de francs</b>	<b>3,6 %</b>

Le comité de suivi des dépenses de l'OCEAM qui va être installé aura notamment pour mission de suivre, sur la base des données statistiques trimestrielles, les dépenses d'assurance maladie incluses dans le périmètre de l'OCEAM pour l'année en cours, dans le détail des sous-objectifs et de leurs déclinaisons en lignes de dépenses.

À titre transitoire, dans l'attente de la création du groupement d'intérêt public « Agence de régulation en santé de Nouvelle-Calédonie », la direction des Affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Calédonie (DASS-NC) et la CAFAT, effectueront la régulation de l'OCEAM en fonction des leviers actuels.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération du Congrès fixant le taux directeur d'évolution des dépenses hospitalières à 2,8 % pour l'exercice 2023. L'assiette de dépenses, qui constitue la référence au calcul de taux de progression des dépenses hospitalières, se montait à 33,316 millions de francs pour l'exercice 2022.

Ce taux directeur est composé :

- d'un taux de reconduction correspondant aux ressources nécessaires au fonctionnement des établissements publics hospitaliers à moyens constants ;
- d'un taux de mesures nouvelles déterminant le montant de l'enveloppe des nouvelles mesures que le gouvernement est chargé de répartir entre ses établissements hospitaliers.

## Au visa d'Adolphe Digoué et de Gilbert Tyuienon, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté deux projets de délibération du Congrès fixant d'une part, les taux de la taxe pour l'équilibre tarifaire et créant d'autre part, le fonds pour l'équilibre du système électrique.

➤ *Voir le communiqué détaillé « Une taxe en faveur de l'équilibre du système électrique »*

## Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération du Congrès autorisant l'octroi d'un bail à construction d'une durée de 35 ans, au profit de la société calédonienne du soleil SAS (société Akuo Energy Nouvelle-Calédonie) sur une parcelle de terrain située à Prony-Port-Boisé, sur la commune du Mont-Dore, pour l'implantation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération du Congrès autorisant la cession à titre gratuit à l'agence de développement rural et d'aménagement foncier (ADRAF) de diverses parcelles de terrain situées sur la commune de Pouembout, dans le cadre de la réforme foncière.

## Projets de délibération du gouvernement

---

### Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à défendre la Nouvelle-Calédonie devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie pour trois affaires.

## Arrêtés du gouvernement

---

### Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de 7 462 633 francs pour les travaux de construction d'une cuisine à la tribu de Saint-Denis, à Ponérihouen, dans le cadre du programme communal de gestion participative initié depuis 2018.

### Au visa de Yannick Slamet et de Thierry Santa, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2023-1443/GNC du 21 juin 2023 qui agréé Alizée Vanhalle au titre d'agent de contrôle de la CAFAT.

## Au visa d'Adolphe Digoué et de Christopher Gygès, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2020-1301/GNC du 25 août 2020 portant autorisation d'exploiter les centrales photovoltaïques sur la Grande Terre en lien avec la quatrième période d'instruction et l'arrêté n° 2021-2235/GNC du 8 décembre 2021 portant autorisation d'exploiter les centrales photovoltaïques sur la Grande Terre en lien avec la septième période d'instruction.

La modification porte sur l'harmonisation des durées d'exploitation des centrales photovoltaïques « Koumac Power 1 » et « Koumac Power 2 » à 30 ans, sur le transfert des autorisations d'exploiter de la société Winéo à la société Koumac Power, ainsi que sur la prolongation de deux ans du délai de mise en service.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté modifié n° 2020-1301/GNC du 25 août 2020 portant autorisation d'exploiter les centrales photovoltaïques sur la Grande Terre en lien avec la quatrième période d'instruction.

Le délai de mise en service de la centrale photovoltaïque de Tiabet est prolongé de deux ans.

## Au visa de Gilbert Tyuïenon, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé la liste des textes soumis à l'habilitation de la commission permanente du Congrès de la Nouvelle-Calédonie durant l'intercession de septembre à novembre 2023.

Cette liste a été établie sur la base des textes déjà déposés sur le bureau du Congrès et des textes en cours de préparation signalés par les directions de la Nouvelle-Calédonie.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a renouvelé la licence d'exploitation de transport aérien public de la société Hélicid pour une durée de trois ans.

## Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une aide financière d'un montant total de 850 000 francs à trois jeunes sportifs calédoniens engagés dans un projet de performance sportive. L'aide est répartie comme suit :

Nom	Discipline	Projet	Montant
Hugo Tormento	Swimrun	Coupe du monde 2023	250 000 F
Maxime Bataillard	Force athlétique	Championnat de France	300 000 F
Etthan Dumesnil	Natation	Projet INSEP	300 000 F

## Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé la décision modificative n°1 (DM1) du budget 2023 de la chambre des métiers et d'artisanat de la Nouvelle-Calédonie (CMA-NC).

À la suite de la DM1, le budget 2023 de la CMA-NC, est établi comme suit :

- pour le compte de résultat prévisionnel : 1 135 853 400 francs en recettes et 1 130 216 400 francs en dépenses, faisant apparaître un résultat prévisionnel de l'exercice excédentaire de 5 637 000 francs ;
- pour le tableau de financement : 126 348 000 francs en recettes et 879 052 500 francs en dépenses, faisant apparaître un déficit prévisionnel budgétaire global de - 752 704 500 francs.

La DM1 a pour objet de prendre en compte les ajustements aussi bien en dépenses qu'en recettes intervenus en cours d'année, notamment par rapport à de nouvelles actions prévues par l'établissement :

- MIF Expo : salon du Made in France mettant à l'honneur les savoir-faire français tant industriels qu'artisans avec un partenariat de CMA France. Pour 2023, ce sont 220 artisans attendus dans le pôle CMA France de 2000 m<sup>2</sup> dont 20 artisans d'outre-mer, avec la participation potentielle de deux à trois artisans de la CMA-NC sélectionnés par CMA France ;
- La boutique partagée de la gare maritime : boutique permettant à la fois d'offrir un lieu de vente mutualisé d'artisanat à destination des touristes et de promouvoir l'artisanat calédonien ;
- Prépa Alternance : 12 à 14 jeunes bénéficieront d'une préparation au savoir-être, d'une découverte métiers, d'une remise à niveau, d'une préparation au permis de conduire et au Certificat de compétences essentielles.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a renouvelé pour une durée de 15 ans, l'autorisation d'exercice du service d'aide et d'accompagnement à domicile « Yeny'Stel », situé sur la commune de Touho.

## Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de 4 295 943 francs à l'Alliance française de Suva à Fidji, dans le cadre du comité directeur du Fonds Pacifique 2023, pour la mise en œuvre du projet PASIFIKA-FLE. Ce programme permet à des jeunes Calédoniens d'acquérir une première expérience professionnelle dans l'enseignement de la langue française.

Pour rappel, le Fonds Pacifique, créé en 1985, est un outil de coopération du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères qui a pour vocation de soutenir des projets œuvrant à l'intégration régionale des trois collectivités françaises du Pacifique. À l'issue du comité directeur du Fonds Pacifique qui s'est tenu à Nouméa le 6 mars 2023, 45 projets ont été sélectionnés, dont dix ont été déposés par la Nouvelle-Calédonie. Au-delà des crédits accordés par l'État, le gouvernement a attribué une enveloppe de dix millions de francs pour l'ensemble de ces projets.

## Au visa Jérémie Katidjo Monnier, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une aide individuelle de 105 000 francs à Magali Chapuis afin de réaliser des travaux d'entretien dans le lit mineur de la rivière Haute-Téné sur la commune de Bourail.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une aide individuelle de 142 500 francs à Bernard Quenneville afin de réaliser des travaux d'entretien dans le lit mineur de la rivière Nessadiou sur la commune de Bourail.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a adopté le programme prévisionnel 2023 du fonds de soutien à la politique de l'eau partagée (fonds PEP), pour un budget de 159 875 000 francs.

Il se décline selon les trois axes suivants :

1. la gestion de l'eau et du domaine public fluvial, comprenant le dispositif d'intervention dans les cours d'eau, les moyens de contrôle et de gestion du domaine, une réserve pour les aléas ;
2. la prévention des risques liés à l'eau, comprenant le suivi des pollutions, la délimitation des périmètres de protection des eaux et la cartographie des zones inondables ;
3. la mise en œuvre de la politique de l'eau, comprenant l'organisation du forum et les crédits dédiés à l'appel à projet participatifs.

## Arrêté de nomination

---

### Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Karine Hartmann en qualité de chef du service des gens de mer et de la formation maritime de la direction des Affaires maritimes de la Nouvelle-Calédonie (DAM-NC).

## Examen de dossiers de ressortissants étrangers

---

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a accordé **huit** titres de séjours, dont trois au titre de la vie privée et familiale, **92** autorisations de travail et **quatre** renouvellements d'autorisation de travail.

\* \*  
\*

## ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

### **Louis Mapou, président du gouvernement**

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

### **Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement**

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

### **Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement**

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

### **Adolphe Digoué**

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

### **Gilbert Tyuienon, porte-parole du gouvernement**

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

### **Mickaël Forrest**

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

### **Vaimu'a Muliava**

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

### **Thierry Santa**

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

### **Yoann Lecourieux**

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

### **Christopher Gygès**

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

### **Jérémie Katidjo Monnier**

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.